



Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 19 février 2021 à distance

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

En séance publique

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 22 JANVIER 2021

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 22 janvier 2021.

2. BUDGET 2021 – DÉCISION DE LA TUTELLE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre acte de la décision du Gouverneur de la Province du 25 janvier 2021 approuvant sans remarque le budget à l'ordinaire et à l'extraordinaire de la zone de secours DINAPHI pour l'exercice 2021.

3. SPFI – RAPPORT D'INSPECTION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre acte du rapport de visite de l'inspection du SPF Intérieur relatif au fonctionnement de la zone de secours DINAPHI ; De féliciter le Commandant et toute son équipe d'officiers pour le travail accompli jusqu'à présent.

4. ACHAT 2 APPAREILS DE NETTOYAGE DES MASQUES ARI – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-004 et le montant estimé du marché "Acquisition de deux machines pour nettoyer et entretenir les masques Drager", qui s'élève à € 13.223,14 hors TVA ou € 16.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

5. ACHAT 15 APPAREILS RESPIRATOIRES - CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-002 et le montant estimé du marché "Acquisition 15 appareils respiratoires", qui s'élève à € 27.272,73 hors TVA ou € 33.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) via la centrale des marchés du SPF portant le numéro Spf II/MAT/A12-303-12 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

6. ACHAT 6 DÉTECTEURS GAZ XAM 2500 - CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-003 et le montant estimé du marché "Acquisition de 6 détecteurs gaz identique au marché SPF II/MAT/A12-338-15 : Lot 1 ", qui s'élève à € 3.388,43 hors TVA ou € 4.100,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

7. ACHAT TIB AMBULANCE - CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-005 et le montant estimé du marché "Acquisition de tenues d'ambulanciers", qui s'élève à € 25.206,61 hors TVA ou € 30.500,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

8. ACHAT ÉCHAFAUDAGE - CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-006 et le montant estimé du marché "Acquisition d'un échafaudage", qui s'élève à € 4.132,23 hors TVA ou € 5.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

9. ACHAT MATÉRIEL DÉSINCARCÉRATION - CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-007 et le montant estimé du marché "Achat de matériel de désincarcération", qui s'élève à € 16.528,93 hors TVA ou € 20.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

10. ACHAT 3 CAMÉRAS THERMIQUES - CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-001 et le montant estimé du marché "Acquisition de trois caméras thermiques", qui s'élève à € 16.528,93 hors TVA ou € 20.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) via le marché du SPF intérieur sous la référence MAT 49-412-19 Lot 1 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

11. ACHAT D'UN VÉHICULE DE TRANSPORT DE PERSONNEL - CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

Ce point est reporté.

12. ACHAT 150 LICENCES MAIL – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver l'achat de 150 licences mail et le montant estimé du marché, qui s'élève à € 6.200,00 hors TVA ou € 7.502,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/742-53.

13. POSTE DE CERFONTAINE – RÉPARATION MOTEUR PORTE SECTIONNELLE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le remplacement du moteur d'une porte sectionnelle du poste de Cerfontaine, pour un montant estimé à € 1.880,00, TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 3513/723-60.

14. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – CONGÉ SUPPLÉMENTAIRE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'octroyer au personnel opérationnel professionnel un jour de congé supplémentaire pour la fête de la Sainte-Barbe à partir de l'année 2021 ; Ce jour de congé sera pris soit le 4 décembre, soit le vendredi le plus proche si le 4 décembre ne tombe pas un jour de semaine.

A huis clos

15. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – POMPIER PROFESSIONNEL – CUMUL D'ACTIVITÉ

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'autoriser deux agents professionnels à poursuivre l'exercice d'une ou plusieurs activités complémentaires, pour une durée de 1 an.

16. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – DÉSIGNATION À UNE FONCTION SUPÉRIEURE – SERGENT VOLONTAIRE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de désigner un caporal volontaire à la fonction de Sergent pour une durée de 6 mois à partir du 1^{er} mars 2021, ou pour une durée plus courte se terminant la veille de la reprise de son poste par le Sgt en titre en cas de reprise de son poste avant un délai de 6 mois.

La Secrétaire de Zone,
Sandrine DUMONT



La Présidente,
Christine POULIN

